

# Convention



Envoyé en préfecture le 27/04/2026  
Reçu en préfecture le 27/04/2026  
Publié le  
ID : 093-219300472-20260415-ADEL2026\_04\_080-DE

Dans le cadre des **Vendredis Gourmands**, la ville de Montfermeil souhaite accueillir des food trucks à l'emplacement ci-après : **29 Avenue Arago- 93370 MONTFERMEIL** et à la salle des fêtes de Franceville Place des marguerites.

Il convient donc de prévoir la signature d'une convention à cette occasion,

## Entre :

La ville de Montfermeil, représentée par son maire en exercice, Monsieur Xavier Lemoine, habilité par délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2026 et ayant son siège social 7-11 place Jean Mermoz - 93370 Montfermeil

N° Siret : 219 300 472 001 94

Téléphone : 01 41 70 79 40

Ci-après dénommée L'ORGANISATEUR, d'une part

**et**

la structure désignée ci-dessous :

Nom de la structure : .....

.....

N° immatriculation : .....

N° SIRET : .....

N° TVA Intercommunautaire : .....

.....

Représentée par : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

ci-après dénommé L'INTERVENANT, d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

# Convention

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 093-219300472-20260415-ADEL2026\_04\_080-DE

## Article 1 : Objet de la convention

Afin de garantir la pleine réussite de cette manifestation, **L'ORGANISATEUR** sollicite la venue de Food-Trucks pour assurer une partie de la restauration et animation des Vendredis Gourmands.

**L'INTERVENANT** désigné ci-dessus est donc sollicité et sera en place pour accueillir le public de 19h00 à 23h00 sous la halle des Coudreaux au 29 Avenue Arago - 93370 Montfermeil et à la salle des fêtes de Franceville Place des Marguerites.

## Article 2 : Responsabilité

La ville de Montfermeil s'engage à mettre à disposition un emplacement sur le site de la manifestation, un branchement électrique sera disponible, une redevance sera dûe de 40 euros par tenue.

**L'INTERVENANT** fournira une prestation conformément aux obligations relatives à son activité (qualification, formation, mise en œuvre etc.). Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, au- près des autorités compétentes, les autorisations nécessaires. Il garantit être couvert par les assurances adéquates et s'engage à les fournir à la 1ère demande.

Il fera son affaire de la relation commerciale établie avec sa clientèle, et ne prétendra à aucune rétribution financière de la part de l'organisateur.

La ville de Montfermeil ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect de ces règles.

## Article 3 : Modalités de mise en œuvre

Afin d'organiser au mieux l'événement, **L'INTERVENANT** fournira en annexe paraphé de cette convention au service commerce.

La liste du matériel éventuellement souhaité, avec mention précise des besoins en alimentation électrique nécessaire (ampérage).

## Article 4 : Assurances

**L'INTERVENANT** souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et celle de personnes qu'elle encadre. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville de Montfermeil puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Convention établie en deux exemplaires,

Fait à .....

Le .....

Cachet et signature  
de l'intervenant

Cachet et signature  
de l'organisateur

Représentée par M. Gérard GINAC  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire en charge du  
commerce

# Annexe

## Fiche technique du camion

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le


Caractéristique S<sup>2</sup>LOW

ID : 093-219300472-20260415-ADEL2026\_04\_080-DE

Description du véhicule	
Immatriculation	
Ouverture haut vent	
Longueur porte fermée	
Hauteur avec cheminée	
Hauteur sans cheminée	
Sens d'ouverture pour le service	
Mode de cuisson	
Puissance requise	
Mode d'alimentation	
Nombre de prise	
Autonomie électrique requise	

Équipements présents	Quantité
Extincteur	
Friteuse	
Réfrigérateur	
Vitrines	
Rôtissoire	

# Annexe

Dates	Validation	Envoyé en préfecture le 27/04/2026 Reçu en préfecture le 27/04/2026 Publié le ID : 093-219300472-20260415-ADEL2026_04_080-DE
Vendredi 15 mai		
Vendredi 22 mai		
Vendredi 29 mai		
Vendredi 05 juin		
Vendredi 12 juin		
Samedi 20 juin		
Vendredi 26 juin		
Vendredi 03 juillet		
Vendredi 11 septembre		
Vendredi 18 septembre		
Vendredi 25 septembre FV		
Vendredi 02 octobre FV		
Vendredi 09 octobre FV		